

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 AVRIL 2018 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire  
A été convoqué le : 4 AVRIL 2018

**PRESENTS:** Bonneaud D, Garnero P, Seu B, Combin M, Licini B, Louche J, Ormières R,  
Hautot L, Thibon G, Becquart G, Alibert N

**ABSENT :** Avisse F avec procuration Mauger E sans procuration

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

**QUESTION N° 1 : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ET CCAS 2017**

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2017

Soit

Résultat de fonctionnement : 201.003,56 €

Résultat d'investissement : 240 319.69 €

- Approuve le compte administratif du CCAS pour l'année 2017

Soit

Résultat de fonctionnement : 5 472.80 €

Monsieur le Maire de ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

**QUESTION N° 2 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2017**

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Approuve le compte administratif adduction eau potable pour l'année 2017

Soit

Résultat d'exploitation : 37 612.07 €

Résultat d'investissement : 114 492.29

Monsieur le Maire de ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 3 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal doit se prononcer sur les comptes de l'année écoulée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le compte administratif d'assainissement pour l'année 2017  
Soit

Résultat d'exploitation : 102 820.90 €  
Résultat d'investissement : 73 279.97 €

Monsieur le Maire de ne prend pas part au vote

VOTE : Nb de voix Pour 11 Nb de voix contre 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2017 produit le centre des impôts (finances locales).

Il confirme que les comptes sont accord avec les comptes administratifs 2017 de la COMMUNE du CCAS de l'AEP et de l'ASSAINISSEMENT.

Il procédera à la signature des comptes de gestion 2017

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE CCAS 2017

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2017 et étudié les propositions du budget 2018, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2017 soit : 210 003.56 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement la somme de 103 128.56 € et d'inscrire au compte 1068 de la section d'investissement le reste soit : 106 875 €

CCAS : Résultat de fonctionnement 5 472.80 € reporte cette somme au compte 002 « Report à nouveau » de la section de fonctionnement.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 : AFFECTATION DU RESULTAT AEP 2017

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2017 et étudié les propositions du budget 2018, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2017 soit : 37 612.07 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section d'exploitation la totalité de la somme soit 37 312.07 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 : AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir repris les résultats du compte administratif 2017 et étudié les propositions du budget 2018, le conseil municipal reprend le résultat de clôture 2018 soit : 102 820.90 € et décide de reprendre au compte 002 « Report à nouveau » de la section d'exploitation la totalité de la somme soit : 102 802.90 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°8 : TAUX TAXES LOCALES 2018

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2018, après avoir étudié les propositions du budget 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : fixe

- le taux de taxe d'habitation à 8.78 %
- le taux de taxe bâti à 12.52 %
- le taux de taxe foncier non bâti à 62.70 %

Le produit attendu des taxes pour l'année 2018 s'élève à : 207 473 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°9 : VOTE BUDGET COMMUNE – CCAS 2018

Monsieur Bernard SEU, adjoint aux finances, présente aux conseillers le résultat du travail de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2018  
Il donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget COMMUNAL 2018 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 591 429.00 €  
Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 566 541.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget CCAS CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL 2018 dont

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 7 172.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°10 : VOTE BUDGET AEP 2018

Monsieur Bernard SEU, adjoint aux finances, présente aux conseillers le résultat du travail de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2018  
Il donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget AEP ADDUCTION EAU POTABLE 2018 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 131 489.00 € €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 194 998.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°11 : VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur Bernard SEU, adjoint aux finances, présente aux conseillers le résultat du travail de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2018  
Il donne lecture des propositions et après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de voter le budget ASSAINISSEMENT 2018 dont

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à : 207 801.00 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à : 179 311.00 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°12 : PART FIXE ASSAINISSEMENT

Une part fixe sera demandée par an à tous les abonnés du réseau d'eau. Cette part permettra d'accompagner les travaux d'assainissement prévus sur la commune y compris le transfert des effluents sur la commune de Chusclan.

Le montant de cette taxe est fixé à 17 € par an et par compteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : approuve la mise en place de la taxe de 17 €.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°13 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'attribution des subventions communales a été convenue selon les critères calculés par la commission des fêtes et sport. Une somme de 6.056 € doit être répartie en fonctions de différents critères, après avoir pris connaissance des différentes solutions

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'allouer la somme de : 6.056€  
Répartie comme suit :

AMICALE LAIQUE	2 025 €
TENNIS CLUB	970 €
CLUB BEL AUTOMNE	300 €
ASESPC	915 €
CHASSE ST HUBERT	410 €
GPEAV	186 €
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	970 €
LES SAINTETISEURS	280 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°14 : CHANGEMENT TITULAIRE ET SUPPLEANT SIIG

Lors de différentes réunion il y a lieu de participer au vote des décisions qui sont prises au sein du SIIG. Le titulaire et le suppléant étant indisponibles il convient de désigner deux nouvelles personnes.

Après proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de désigner de nommer Madame GARNERO titulaire et Monsieur SEU suppléant au SIIG

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°15 : PAIEMENT PANNEAUX SIGNALIQUES PAR PARTICULIERS

Les panneaux de fléchages des commerces et des activités commerciales sont installés sur la commune et sont pris en charge en totalité par la mairie.

Il est proposé de facturer 100 % du montant au demandeur

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de facturer les panneaux à hauteur de 100 %

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°13 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'attribution des subventions communales a été convenue selon les critères calculés par la commission des fêtes et sport. Une somme de 6.056 € doit être répartie en fonctions de différents critères, après avoir pris connaissance des différentes solutions

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'allouer la somme de : 6.056€

Répartie comme suit :

AMICALE LAIQUE	2 025 €
TENNIS CLUB	970 €
CLUB BEL AUTOMNE	300 €
ASESPC	915 €
CHASSE ST HUBERT	410 €
GPEAV	186 €
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	970 €
LES SAINTETISEURS	280 €

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°14 : CHANGEMENT TITULAIRE ET SUPPLEANT SIIG

Lors de différentes réunion il y a lieu de participer au vote des décisions qui sont prises au sein du SIIG. Le titulaire et le suppléant étant indisponibles il convient de désigner deux nouvelles personnes.

Après proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de désigner de nommer Madame GARNERO titulaire et Monsieur SEU suppléant au SIIG

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°15 : PAIEMENT PANNEAUX SIGNALIQUES PAR PARTICULIERS

Les panneaux de fléchages des commerces et des activités commerciales sont installés sur la commune et sont pris en charge en totalité par la mairie.

Il est proposé de facturer 100 % du montant au demandeur

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de facturer les panneaux à hauteur de 100 %

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°16 : REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Un nouveau règlement a été mis en place par les élus en charge du cimetière.  
Monsieur Maire demande aux conseillers municipaux de valider la nouvelle réglementation du cimetière à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : d'approuver le règlement du cimetière communal.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°17 : CONVENTION GROUPEMENT SIVU

Monsieur le Maire dépose sur le bureau la convention de groupement de commande proposé par le SIVU

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°18 : DEVIS REMISE EN SECURITE PONTON

Le ponton installé chaque année, il connaît un certains nombres d'avaries suite notamment aux intempéries

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : de lancer les travaux de mise en sécurité du ponton auprès de la société PORALU.

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°18 : ACCUEIL COURSE CHAMPIONNAT DE France VTT ORIENTATION CLUBS

Cette année la commune reçoit la course championnat de France VTT orientation clubs.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE : accepte de soutenir et d'accompagner le championnat de France Orientation Clubs

VOTE : Nb de voix Pour : 12 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES : Monsieur le Maire dépose sur le bureau un courrier du 1<sup>er</sup> Régiment Etranger de Génie demandant une aide pour envoyer des colis de victuailles. Après discussion, le conseil décide d'allouer une somme de 150 € pour l'élaboration de colis.

La séance est levée à 21 H 30

SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

*Floris*

*Gene CMB*

*[Signature]*

*[Signature]*

*Jarmelo*

*phibon. [Signature]*

*comb [Signature]*

*[Signature]*

LE MAIRE  
Didier BONNEAUD

*[Signature]*

